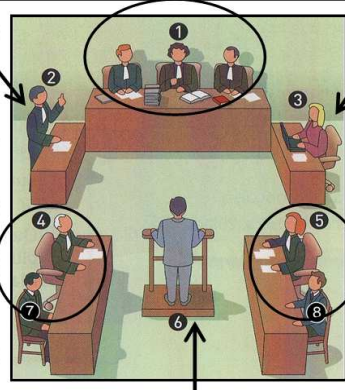


Procès en Tribunal correctionnel

Le juge : mène le débat contradictoire entre les parties opposées (il est parfois assisté de deux assesseurs). Il prononce le verdict en fin de procès.

Le procureur de la République : réclame une peine (réquisition)

La partie civile : la victime et son avocat essaient d'obtenir une condamnation de l'accusé



Le greffier : note les échanges lors du procès

La défense : le prévenu, avec son avocat, essaie de démontrer son innocence ou de réduire sa responsabilité

Les témoins et les experts (médecin...) : répondent aux questions du juge à la barre

Les étapes du déroulement du procès

1) Début du procès : le juge vérifie l'identité du prévenu et de la victime puis le juge présente l'affaire brièvement (sans détail).

2) Les versions des faits : le juge demande à la victime de donner sa version, puis il interroge le prévenu qui donne sa version.

3) Témoins et experts : le juge interroge les témoins (ayant vu quelque chose, ayant des éléments à apporter...) et les experts (policiers, psychologues, médecins, experts scientifiques...) qui viennent à la barre. Le juge peut aussi réinterroger le prévenu ou la victime quand il veut.

4) La victime présente son bilan : la victime fait un résumé de l'affaire selon son point de vue en utilisant les témoignages des experts et témoins venus à la barre. Elle demande une condamnation du prévenu.

5) Le procureur de la République (joué par le prof) : présente son réquisitoire et propose une peine contre le prévenu en la justifiant.

6) L'avocat de la Défense présente son bilan : l'avocat fait un résumé de l'affaire en faveur du prévenu (= le plaidoyer) en utilisant les témoignages des experts et témoins venus à la barre. Il demande l'acquittement ou une peine légère. La victime peut demander la parole pour répliquer mais c'est toujours la défense qui parle en dernier.

7) Le verdict : le juge se retire quelques instants, puis il revient et donne une peine (ou pas) en justifiant sa décision.

Fiche de préparation de l'avocat du prévenu



• **Etape 3** : notez les éléments importants (preuves, témoignages, expertises...) qui vous permettent d'essayer d'innocenter ou d'au moins diminuer la culpabilité de votre client :

• **Etape 6** : préparez votre plaidoyer pour défendre votre client : soyez dynamique, vous êtes avocat !!
